

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 26 juin 2009

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} Commission
N° CG-2009-3-1-3

Service consulté

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Résumé : Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme d'un montant de 2 323,66 € qui s'avèrent irrécouvrables. Cette admission ne fait pas l'objet d'une inscription au budget.

Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général (T.P.G.) du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme qui s'avèrent irrécouvrables.

Selon les dispositions du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, l'admission en non valeur est prononcée par le T.P.G., après avoir recueilli l'avis favorable du Département collectivité bénéficiaire.

Cette demande d'admission en non valeur, pour un montant de 2 323,66 €, concerne les redevables figurant sur l'état figurant en annexe.

Je vous propose donc :

- ♦ d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général de taxes d'urbanisme irrécouvrables, à concurrence de 2 323,66 €,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME**ANNEXE**

Redevable(s)	Montant(s)
Mandler Hans-Joachim	59,00 €
S.A.R.L. Kheops	584,00 €
S.C.I. Ill Sundgau	166,00 €
Euro Constructions	17,66 €
Ermis Ali	16,00 €
Sté Foss Manufacturing Europe	1 257,00 €
AGK Concept	85,00 €
S.C.I. SIPAC	119,00 €
Artola Dominique	20,00 €
TOTAL	2 323,66 €